



## **EHPAD La Reynerie**

Rue du Pays de Retz  
85230 BOUIN  
\*\*\*  
Tél : 02 51 68 74 08  
Fax : 02 51 49 03 22



**EPSMS La Madeleine**  
Foyer de Vie  
Foyer Adultes Médicalisé  
Maison d'Accueil Spécialisée  
Rue du Pays de Retz  
85230 BOUIN

Offre d'emploi

# **Médecin coordonnateur H/F**

Les établissements médico-sociaux situés sur la commune de Bouin recherchent un médecin coordonnateur.

Poste à pourvoir dès que possible

Le médecin coordonnateur assure ses missions sous la responsabilité de la Directrice d'Etablissement et favorise la coordination des actions et des soins entre les différents professionnels de santé appelés à intervenir auprès de deux.

Le médecin coordonnateur est en charge de l'élaboration et du suivi du projet de soins de l'établissement, de l'évaluation médicale des résidents et de l'animation de l'équipe soignante. Il travaille en collaboration avec les médecins traitants des résidents et concourt à la qualité de la prise en charge médicale globale des résidents.

## **Les missions**

- Il élabore, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins, s'intégrant dans le projet d'établissement, et coordonne et évalue sa mise en œuvre.
- Il donne un avis sur les admissions des personnes à accueillir en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'institution.
- Il préside la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement. Cette commission, dont les missions et la composition sont fixées par arrêté du ministre chargé des personnes âgées, se réunit au minimum deux fois par an.
- Il évalue et valide l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins requis à l'aide des référentiels requis (AGGIR, PATHOS).
- Il veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques, y compris en cas de risques sanitaires exceptionnels, formule toute recommandation utile dans ce domaine et contribue à l'évaluation de la qualité des soins.
- Il contribue auprès des professionnels de santé exerçant dans l'établissement à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions de médicaments, des produits et prestations (cf. article L. 165-1 du code de la sécurité sociale). Il élabore une liste, par classes, des médicaments à utiliser préférentiellement, en collaboration avec les médecins traitants des résidents, et, le cas échéant, avec le pharmacien.

- Il donne un avis sur le contenu et participe à la mise en œuvre de la ou des conventions conclues entre l'E.H.P.A.D. et les établissements de santé ainsi que sur le contenu et la mise en place, dans l'établissement, d'une organisation adaptée en cas de risques exceptionnels.
- Il contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation et participe aux actions d'information des professionnels de santé exerçant dans l'établissement.
- Il élabore un dossier type de soins et coordonne le suivi du dossier de soins informatisé des Résidents,
- Il établit, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité médicale (R.A.M.A.) qu'il signe conjointement avec le directeur de l'établissement. Ce rapport retrace notamment les modalités de la prise en charge des soins et l'évolution de l'état de dépendance et de santé des résidents. Il est soumis pour avis à la commission de coordination gériatrique qui peut émettre à cette occasion des recommandations concernant l'amélioration de la prise en charge et de la coordination des soins.
- Il collabore à la mise en œuvre de réseaux gérontologiques coordonnés, d'autres formes de coordination.
- Il identifie les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veille à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques.
- Il réalise des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement au sein duquel il exerce ses fonctions de coordonnateur en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins.
- Il élabore, après avoir évalué leurs risques et leurs bénéfices avec le concours de l'équipe médico-sociale, les mesures particulières comprises dans l'annexe au contrat de séjour pour assurer l'intégrité physique et la sécurité de la personne et pour soutenir l'exercice de sa liberté d'aller et venir.

Salaire : suivant la grille indiciaire de la fonction publique hospitalière.

Vous pouvez envoyer votre candidature à l'adresse suivante : [fabien.lemadec@lareynerie-bouin.fr](mailto:fabien.lemadec@lareynerie-bouin.fr)

Tel : 02 51 68 74 08